

Les candidats au diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A) – Interprétation sont invités à remplir et à retourner ce questionnaire, **dans les meilleurs délais**, à l'attention de Arnaud Vailland

1. Le nom de l'instrument: _____

2. Le nom du professeur que vous souhaiteriez avoir comme directeur de recherche (professeur d'instrument):

1er choix: _____

2e choix: _____

3. Avez-vous déjà eu une entrevue avec ce professeur? _____

En date du: _____

Commentaires: _____

4. Œuvres jouées en concert ou en examen pendant la maîtrise (ne pas répondre si vous êtes inscrit à la maîtrise à l'UdeM): _____

5. Le nom des principaux professeurs d'instrument avec lesquels vous avez déjà travaillé :

AUDITION

L'audition d'une durée de trente (30) minutes, devra comprendre 4 œuvres de styles différents représentatives du répertoire de l'instrument démontrant la musicalité et les moyens techniques du candidat.

Pour les pianistes, aucun mouvement de concerto. Pour la voix et les instruments monodiques, les candidats devront s'assurer les services d'un accompagnateur ; les candidats de l'extérieur qui ne pourront rencontrer cette exigence sont priés de communiquer avec la Faculté dès que possible.

IMPORTANT : Les candidats sont priés de prévoir, pour le jury, une copie des pièces qu'ils entendent présenter en audition. Ils doivent la remettre au jury au moment de l'audition.

Période prévue pour les auditions

Pour les candidats de la Faculté de Musique, l'examen de fin de cycle sert également d'examen d'admission au D.E.P.A. Le jury d'évaluation se prononce donc et sur la valeur du récital final de maîtrise et sur l'admissibilité du candidat au D.E.P.A.

Veillez noter que la Faculté exige des frais pour l'admission de tous les candidats qui se présentent à une audition ou à une entrevue
([formulaire en ligne](#))